

MAIRIE D'ALLONDRELLE-LA-MALMAISON

CONSEIL MUNICIPAL en date du 9 Avril 2010

Réuni sous la Présidence de M. MARIEMBERG Jean-François MAIRE,

Etaient présents M.M. : MARIEMBERG Jean-François Maire, CLAUDET Eric, adjoint aux finances et à la communication par procuration, BOUS Xavier adjoint aux travaux et chemins, BLANCHETETE Daniel adjoint à l'environnement, Mmes BROUTIN Claudine adjointe aux affaires sociales, LEPAGE Isabelle, MM. ARNOULD Jacques,, MONIOT Gérard, PETRUZZELLI Nicolas, CAPART François, PEIXOTO Pascal et BLANCHETETE Gilbert.

Absents excusés : Mme LE LOUARN Françoise, M.M. BUDIN Eric, DEPIESSE Alain

1 Admissions en non-valeurs.

Le Trésorier municipal propose au Conseil d'admettre en non-valeur les titres irrécouvrables détaillés dans un état annexe.

Cette admission se justifie par le caractère irrécouvrable ou infime des restes à recouvrer.

A l'unanimité, le conseil accepte ces non-valeurs.

2. Subvention au F.C.A.L.

Le maire propose de renouveler la subvention de fonctionnement au F.C.A.L. comme chaque année, cette subvention est de 700 €. Le conseil en accepte à l'unanimité le versement.

3. Budget Primitif de la Commune.

Le Budget primitif de la commune se présente comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	217 810. 08 €	203 208. 38 €
Dépenses	217 810. 08 €	203 208. 38 €

A noter que les résultats excédentaires de 2009 ont été reportés en 2010 : section de fonctionnement : + 104 263, 56 € et en investissement : + 70 519, 28 €, avec une affectation au compte 1068 de 68 459.03€

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2010 de la Commune.

4. Vote des taux d'imposition.

Le maire rappelle que la fiscalité communale n'a pas augmenté depuis 2006. Après avis de la commission des Finances, il propose une augmentation minimale des taux. Ainsi, l'évolution des taux serait la suivante :

	Taxe d'habitation	Taxe foncière bâtie	Taxe Foncière non bâtie	Taxe professionnelle (contribution économique)
2007 - 2008 et 2009	4.95%	4, 95%	9, 65%	12, 40%
2010	5%	5%	9, 69%	12, 52%

Les taux communaux n'ont pas augmenté en 2007, 2008 et 2009.

A noter que le montant des recettes globales perçues grâce à cette hausse sera de :

Taxe d'habitation	Taxe foncière bâtie	Taxe Foncière non bâtie
212, 80 €	124, 85 €	13, 36 €

Ce qui représente un total de 351, 01 € à répartir sur l'ensemble de la population.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Pour mémoire, les taux d'imposition aux 4 taxes de la Communauté de Communes du Pays de Longuyon ont été les suivants :

	Taxe d'habitation	Taxe foncière bâtie	Taxe foncière non bâtie	Contribution économique du territoire
2007	0,99%	1,06%	1,20%	0,90%
2008	1,10%	1,07%	2,39%	0,94%
2009 et 2010	6,85%	6,64%	7,83%	6,49%

Ce tableau illustre bien la forte croissance des taux communautaires en 2009. En contrepartie, la redevance pour collecte et traitement des ordures ménagères (56 €/par personne et par an) a été supprimée.

5- Budget Primitif du service des eaux et de l'assainissement.

Le budget primitif du service des eaux se présente comme suit :

	Exploitation	Investissement
Recettes	65 676.24 €	78 203.81 €
Dépenses	65 676.24 €	78 203.81 €

A noter le report sur 2010 des excédents de fonctionnement : + 1 332,02 € et en investissement : + 36 876,71 €. Le conseil municipal adopte à l'unanimité, le budget primitif 2010 du Service de l'Eau et de l'Assainissement.

6. Budget Primitif du C.C.A.S.

Le Budget primitif du C.C.A.S. et le compte de gestion se présentent comme suit :

	Fonctionnement
Recettes	150.54 €
Dépenses	150.54 €

Le conseil d'administration adopte, à l'unanimité le budget primitif 2010 du CCAS.

7. Achat d'un tracteur tondeuse.

Le tracteur tondeuse est obsolète. Il nécessite un entretien important. En outre, ce tracteur tondeuse n'est pas habilité à rouler sur la départementale. Il est proposé au conseil de procéder à l'achat d'un mini tracteur tondeuse homologué pour les déplacements entre les deux villages.

Le conseil décide, à l'unanimité d'accepter le devis de la société Lefèvre à Beuvillers. Il autorise le maire à passer commande.

8. Achat de matériel informatique.

Les professeurs d'écoles ont sollicité la commune afin d'équiper les micro-ordinateurs existant avant l'installation de l'école numérique rurale, de cartes mémoires plus puissantes. En même temps, le maire propose d'installer un vidéo-projecteur en salle de conseil et de mettre à niveau le micro-ordinateur situé dans cette salle afin de piloter le rétro-projecteur.

A l'unanimité, le conseil autorise le maire à passer commande.

9. Assurance complémentaire pour les micro-ordinateurs de l'école numérique rurale.

Le matériel qui compose l'école numérique rurale est assuré sans complément contre le vol, l'incendie, mais les micro-ordinateurs portables ne sont pas assurés contre le bris.

Un devis a été demandé à la nouvelle compagnie d'assurance de la commune. Pour une cotisation de 143, 19 € TTC, la compagnie assure l'ensemble des matériels de l'école numérique (tableau interactif, vidéo projecteur et les 14 micro-ordinateurs) contre la casse.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte, à l'unanimité, la proposition de l'Assurance et charge le maire de signer l'avenant au contrat.

10. Remplacement d'un compteur.

Lors de la dernière réunion du Conseil, le maire a informé le conseil de la plainte formulée en mairie par M. LARREA Jérémy, acquéreur de la maison de M. LEPAGE Alain. Ce dernier est parti en enlevant le compteur d'eau. Ce compteur était privé. Cependant, il était attaché à la maison, c'est-à-dire, il est devenu immeuble par destination.

Il a été décidé de procéder au remplacement du compteur et à facturer le compteur et les frais annexes de branchement.

Un titre de recettes a été émis à l'encontre de M. LEPAGE Alain. Ce dernier refuse de payer. Le maire sollicite une nouvelle fois le conseil afin d'avoir la marche à suivre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil autorise le maire à recouvrer à l'encontre de l'ancien propriétaire les frais engagés par la commune, conformément au titre de recettes émis.

Information au conseil :

1. L'école numérique rurale est installée. Une visite du Sous-Préfet et de l'Inspecteur de l'Education Nationale de Longwy 2 a été l'occasion d'une inauguration. Cette visite a aussi été un moment fort au cours duquel l'inspecteur a félicité la Commune des gros efforts réalisés depuis 2008 pour moderniser l'école.

Par ailleurs, le maire informe qu'il a eu l'occasion de présenter certains dossiers (château d'eau et mairie de La-Malmaison, projet éolien,...) au Sous-Préfet. Il a obtenu du représentant de l'Etat une prise en compte des deux premiers dossiers, au bénéfice d'une subvention de l'ordre de 30% au titre de la dotation globale d'équipement.

Le maire rappelle l'importance d'une action volontariste en vue de rechercher des subventions, au moment même où le conseil général de Meurthe-et-Moselle réduit de plus en plus sa part de financement au profit des communes. Il a pris contact avec le sénateur NACHBACH afin de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire sur 2011.

2. ONF – commission des Bois

Lors d'une réunion de la commission des bois, le garde forestier a présenté ses travaux et sa réflexion sur l'action possible de la Commune au cours de l'année 2010 :

- Les parcelles 20 - 24 - 26 ont été martelées.
- Un recensement des arbres tombés lors de la tempête de début mars a été réalisé. Cet état des lieux a été remis en mairie.
- Les parcelles 18 et 31 sont à vendre cette année.

Le garde rappelle que les hêtres ne se vendent toujours pas bien. Il propose de mettre en œuvre la technique des "contrats d'approvisionnement". L'ONF signe un marché avec les marchands de bois en vue de leur approvisionnement en bois (le hêtre par exemple), à un prix convenu à l'avance.

Ainsi, en juin, l'ONF sera en mesure de communiquer le prix des contrats d'approvisionnement selon la qualité du bois (B = bois de qualité, C = bois de sciage courant, D = bois de calage).

Pour la saison 2009, les prix se sont tenus : le bois de qualité B se vendait entre 120 et 130 € le sère, celui de qualité C à 80 €, et celui de qualité D à 50 €.

Bien entendu, ces prix s'entendent abattus et façonnés. Ce qui réduit le prix de chaque catégorie d'environ 20 €.

Le garde propose à la commune de faire abattre les parcelles 18 et 31, d'y ajouter les chablis et de les vendre en contrat d'approvisionnement.

Si nous choisissons les contrats d'approvisionnement, les premiers arbres seront abattus en septembre - octobre. Ce qui laissera plus de temps aux affouagistes.

Par ailleurs, pour les ventes de fin d'année, il propose la vente en futaie affouagère des parcelles 24 et 26. Ces deux parcelles représentent 341 m³ (dont 20 chênes) pour la parcelle 26 et 422 m³ pour la parcelle 24.

La parcelle 20 est relativement pauvre. Il y a eu peu de bois marqués.

Nous nous prononcerons sur ces sujets, en juin 2010.

Le bois de chauffage.

Le garde nous a informés de certains changements au niveau des affouages afin de se mettre en conformité avec la réglementation : les affouages collectifs (les affouages actuels, en tant que contrat collectif, ne sont pas valables).

Il y a deux solutions :

1. Le contrat d'affouage passé entre la commune et l'ONF.

Cela se passe selon le mode "affouage", l'ONF délivre le bois à la Commune. Les frais de garderie seront payés sur la base du volume des houppiers.

Quand il y a un suivi de coupe, il faut des "garants" au niveau de la commune pour le bois de chauffage. Par garant, on entend 3 personnes qui peuvent être des élus, ou des membres de la commission. Il ne s'agit pas d'une garantie financière, mais plutôt d'une garantie "morale".

2. Les cessions.

Comme le contrat collectif n'existe plus, toutes les cessions seront dans cette hypothèse faites par le garde forestier.

La commune lui communique la liste des cessionnaires et le garde fera les cessions individuellement auprès de chaque personne. Il fera une réception individuelle.

Programme 2010 :

Pour 2010, les parcelles 28 et 29 seront en régénération et la parcelle 20 sera en amélioration.

A noter que le plan de gestion arrive à son terme. C'est un plan de gestion de la forêt qui a été élaboré il y a 25 ans.

Les derniers plans ont été faits sur 15 ans. Mais, avec l'expérience, l'ONF considère que 15 ans c'est un peu court. Vraisemblablement, le prochain plan de gestion communal sera sur 20 ans. Une description des parcelles sera faite pour l'automne 2010. Le nouveau plan de gestion devrait sortir au cours des années 2011 et 2012.

Campagne d'affouages 2009 - 2010.

La commission des bois a décidé qu'il n'y aurait pas de prolongation cette année après le 15 avril. Les délais accordés aux affouagistes pour façonner leur part se révèlent suffisants. Aucune tronçonneuse, ni matériel de façonnage ne seront plus admis dans la forêt communale après le 15 avril.

Les personnes qui n'auront pas terminé leur bois le finiront l'année prochaine. La facturation interviendra quand même cette année, conformément au règlement d'affouages voté par le conseil en 2009.

Les affouagistes sont invités à venir déclarer le nombre de stères façonnés soit le samedi 17 avril matin, soit le lundi 19 ou le jeudi 22 avril 2010 aux heures d'ouverture de la mairie.

Prochaine réunion, la semaine prochaine pour une délibération sur le PLU.

Le Maire,

J-F MARIEMBERG.